

THEMATIC**FOCAL****POINTS:**

ACCORD
ACDHRS
ALF
ANCEFA
AWDF
EBWA
FAS
FAWE
ISIS-WICCE
IPAS
SAHARA
SWAA
WILDAF

REGIONAL FOCAL**POINTS:**

ABANTU
ACOLVF
FDC
OTM
WAWA

OBSERVERS:

Senegal, South Africa and
Zimbabwe

COORDINATOR:

FEMMES AFRICA SOLIDARITE
(FAS)

CONTACT:**Regional Office**

Immeuble Soumex Mamelles,
Almadies
1^{er} étage
B.P 45077 Dakar Fann - Dakar
SENEGAL

Tel: +221 33 869 8106

Fax: +221 33 860 2047

Email:

communicationdk@fasngo.org

acomunicationdk@fasngo.org

**REUNION CONSULTATIVE DU 19^{ème} PRE-SOMMET SUR
L'INTEGRATION DU GENRE DANS L'UNION AFRICAINE**

**25 au 26 janvier 2012
Addis Abeba, Ethiopie**

RESUME ET RECOMMANDATIONS**PARTNERS:**

ACHPR
AU
ECOSOCC
Finland
Norway
Sweden
ILO
MRFCJ
NEPAD
NWI
OSI
PAP
RBM
UAF
UNDP
UNECA
UNFPA
UNICEF
UNOWA
UN Women

OTHERS:

AAWORD
AMwA
ANSEDI
CAFCO
CAFOB
CGE
CHR
CONAFED Equality
Now FEMNET
FIDA
IAC
MARWOPNET
NPI
PAM
PAWO
ProFemmes
REPERES
REPSFECO
SSWC
Women's Society of
Alfateh
AYICC

Nous, représentants des organisations féminines et de la société civile et femmes leaders africaines réunis sous l'égide de « la Campagne Le Genre: Mon Agenda » (GIMAC) au 19ème Pré-Sommet Consultatif pour l'Intégration du Genre à l'Union Africaine, tenu à Addis-Abeba, Ethiopie, du 24 au 26 janvier 2011, convié par Femmes Africa Solidarité (FAS) en partenariat avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union Africaine (UA), le Groupe Genre du Conseil économique, social, et culturel de l'UA (ECOSOCC), la *Mary Robinson Foundation: Climate Justice* (MRFCJ), avec l'appui de Ipas Africa Alliance et des Ministères des Affaires Etrangères de Finlande, Norvège et Suède;

Se félicitant de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de dédier cette 18ème Session Ordinaire du Sommet de l'Union Africaine au thème «Intensification du commerce intra africain»;

Appréciant le leadership de la Commission de l'Union Africaine et particulièrement son Département du Commerce et de l'Industrie en vue de s'assurer que ces thématiques importantes bénéficient de l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement;

Reconnaissant la présence de Son Excellence Mary Robinson, Présidente de la *Mary Robinson Foundation: Climate Justice* (MRFCJ) et ancienne Présidente d'Irlande, Mme Margaret Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), M. Abdoulie Janneh, Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique, Son Excellence Anne Anderson, Représentante Permanente de l'Irlande aux Nations Unies, M. Yusupha Crookes, Directeur pour Intégration Régionale de la Banque Mondiale, Mme Marie-Madeleine Kalala-Ngoy, Membre du Groupe des Sages de l'Union Africaine, Me Soyata Maiga, Rapporteur spéciale de la Commission africaine des droits de l'homme et les peuples sur les droits de la femme en Afrique, Dr Frannie Léautier, Secrétaire Exécutif, *African Capacity Building Foundation*; dont les interventions ont mis l'accent sur le besoin urgent d'intégrer les perspectives 'genre et jeunesse' dans les questions majeures et actuelles du continent africain, y compris l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la gestion équitable des problèmes liés au changement climatique ainsi que l'autonomisation économique des femmes;

Réitérant la détermination et l'engagement du mouvement des femmes africaines à maintenir la question relative au respect des droits de la femme à l'ordre du jour de l'Union Africaine à travers ses consultations pré-sommet;

Rappelant les engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains à prendre toutes les dispositions requises en vue de réaliser l'égalité hommes-femmes en Afrique;

Félicitant les femmes qui ont posé leur candidatures aux postes de Commissaire de la Commission de l'Union Africaine conformément au Principe de la parité hommes-femmes;

Reconnaissant la volonté constante des Chefs d'Etat et de Gouvernement de mettre en œuvre la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004) et d'en faire régulièrement rapport comme en témoigne le nombre croissant des Etats membres ayant soumis leur rapport à cet effet et ayant ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003);

Notant avec satisfaction la volonté des Chefs d'Etat africains de continuer à impliquer les femmes et la jeunesse d'Afrique et à s'assurer que nos voix sont toujours entendues et nos besoins pris en compte;

Accueillant les initiatives prises par l'Union Africaine et les Nations Unies en vue de la résolution des conflits en Libye, République Démocratique du Congo, Soudan, Sud-Soudan, Somalie, Centrafrique, et dans d'autres parties du continent;

Réaffirmant l'engagement du réseau GIMAC à assurer le suivi et l'évaluation, et à faire rapport sur les politiques de l'UA en matière de droits de la femme, plus particulièrement la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003);

Reconnaissant l'effort manifesté par l'Union Africaine en déclarant 2010-2020 la Décennie de la femme africaine en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'avancement de la femme africaine dans tous les domaines;

Exhortons le 18ème Sommet Ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement et toutes les autres parties prenantes à examiner et adopter les recommandations suivantes:

A. ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

1. Veiller à ce que les Etats Membres n'ayant pas encore soumis leur rapport sur la Déclaration Solennelle le fassent avant le prochain Sommet en guise de confirmation de leur engagement et soutien à la promotion de l'égalité hommes-femmes en Afrique.
2. Organiser un Deuxième Débat des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur la question de genre à l'occasion du Sommet de juin 2012.
3. Identifier la portée du secteur informel en Afrique et prendre en compte le rôle actif des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans le calcul du PIB.
4. Améliorer l'accès des femmes aux ressources, y compris les crédits et autres services financiers, la technologie et les informations relatives au marché afin d'accroître leurs opportunités de contribution au commerce intra-africain.
5. Mettre au point des mécanismes d'alerte précoce, de suivi et d'évaluation, en vue de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, mettre fin à la militarisation et à la prolifération des armes légères, en vue de la création d'un environnement stable et favorable au commerce intra-africain.
6. Fournir des ressources financières suffisantes à temps pour assurer le développement des capacités entrepreneuriales requises pour l'autonomisation et l'indépendance économiques des femmes.

7. Doter les femmes des connaissances et outils requis permettant de développer leurs affaires et leur efficacité au travail au moyen de la formation dans les domaines de la gestion financière, gestion des opérations, droit, plaidoyer, travail en réseaux, et dialogue politique.
8. S'assurer de la mise en place des législations sociales et du travail ainsi que des politiques adéquates régissant l'emploi rémunéré et non-rémunéré des femmes, y compris l'amélioration des services de transport et l'accès aux opportunités du marché, l'accès des femmes aux soins de santé et services sociaux, ainsi que la protection des femmes engagées dans le commerce transfrontalier.
9. Combler le déséquilibre hommes-femmes dans le leadership des institutions publiques et privées cherchant à influencer la politique commerciale et les questions relatives au commerce en Afrique, et renforcer la capacités des décideurs et des organes chargés de la mise en œuvre des politiques afin de s'assurer que les questions relatives au genre sont intégrées dans tous les dialogues politiques.
10. Créer les opportunités pour l'accès des femmes à la propriété foncière et assurer leur formation aux nouvelles techniques agricoles afin d'accroître leur productivité et de s'adapter aux défis agricoles liés au changement climatique.
11. Assurer la participation des femmes à toutes les actions, politiques et négociations relatives au changement climatique à tous les niveaux, afin de permettre un développement durable inclusif et de maximiser l'opportunité pour l'Afrique d'être à l'avant-garde de l'économie verte.
12. Gérer les risques liés au changement climatique et maximiser les opportunités de croissance verte par des stratégies nationales et plans nationaux axés sur la contribution positive que les femmes peuvent apporter dans l'adaptation et l'atténuation des risques.
13. Assurer le financement de tous les soins médicaux, y compris la chirurgie d'urgence, et former d'avantage de professionnels médicaux dans la gestion des traumatismes, en faveur d'une approche holistique de réhabilitation des femmes survivantes aux violences sexuelles;
14. Adopter des lois et plan d'action nationaux en vue de mettre fin aux violences contre les femmes et les filles, y compris des plans d'action nationaux relatifs à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et allouer les fonds nécessaires pour les programmes et activités de prévention et de sensibilisation.

B. LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

1. Adopter une approche coordonnée des questions touchant à la dimension régionale des conflits, en consultation avec les Communautés Economiques Régionales, les agences des Nations Unies, les organisations de la société civile, et les agences de développement international.

2. Nommer une Représentante Spéciale de l'Union Africaine sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, ainsi que sur les Violences Sexuelles en périodes de conflit et déployer des conseillers spéciaux dans toutes les missions politiques et de maintien de la paix et de représentation politique de l'Union Africaine afin d'assurer que les préoccupations des femmes, de paix et de sécurité sont prises en compte dans toutes les opérations.
3. Inviter les Etats n'ayant pas encore ratifié le Protocole sur les droits de la femme en Afrique à le faire et à faire rapport sur la mise en application dudit Protocole conformément aux lignes directrices adoptées.
4. Adopter une approche régionale consolidée et impliquer les partenaires de développement dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
5. Faciliter l'accréditation des représentants des organisations féminines en vue de l'accès aux Sommets de l'UA pour leur participation et contribution aux documents résultants des Sommets.

C. GIMAC

1. Faire le plaidoyer pour l'adoption et l'utilisation du cadre stratégique de la Déclaration solennelle aux niveaux national, sous-régional, et régional.
2. Identifier parmi les Chefs d'Etat et les responsables du secteur public et privé d'Afrique des Champions de l'Egalité hommes-femmes ainsi que des Ambassadeurs de bonne volonté pour amplifier le message de GIMAC.
3. Renforcer les mécanismes de suivi, d'évaluation, et de rapport existants, et élaborer un Index de la Déclaration solennelle avec le soutien des institutions de recherche et de développement.
4. Renforcer les liens entre les organisations du réseau individuel et le travail de GIMAC, particulièrement en ce qui concerne la mise au point et le financement des programmes.
5. Appuyer les jeunes, les jeunes femmes en particulier, en vue de leur participation aux processus de paix et aux négociations.
6. Mettre en place des Bureaux de Surveillance (*Situation Rooms*) des femmes africaines en mission d'observation d'élection dans tous les pays africains qui auront des élections en 2012.
7. Mener des missions de solidarité de haut niveau des femmes dans les pays africains en conflit et post-conflit, dont la Libye, la Tunisie, la Somalie, le Soudan, le Sud-Soudan, la Centrafrique, et la République Démocratique du Congo;

8. Encourager les Etats Membres africains à exprimer leur appui au *Busan Joint Action Plan on Gender Equality and Development* à l'appui des engagements pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes pris lors du *Fourth High Level Forum on Aid Effectiveness*;
9. Renforcer la représentation des jeunes et leur participation aux activités de GIMAC

D. QUESTIONS SPECIFIQUES

Pays en conflit :

Lancer un appel à l'Union Africaine et aux Gouvernements de Libye, du Soudan, du Sud-Soudan et de Somalie afin de résoudre tous les conflits et de contribuer à un processus de paix et réconciliation inclusif.

Elections :

1. Exhorter tous les pays africains se préparant aux élections à s'assurer que le processus électoral est transparent et pacifique et veiller à la protection des femmes avant, pendant, et après les élections.
2. Encourager toutes les femmes africaines à se présenter aux élections et inviter les gouvernements à assurer la sécurité adéquate aux candidats et aux électeurs avant, pendant, et après les élections.

Le Réseau de la Campagne *Le Genre : Mon Agenda* (GIMAC)
Addis-Abeba, Ethiopie, janvier 2012